

RECTORAT  
Division des Examens et Concours  
**DEC2/CG/n° 2024-57**

- **Vu** le code général de la fonction publique, en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- **Vu** l'arrêté du 10 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2024, est composé comme suit :

**Président** : Monsieur Frédéric LEJEUNE, Chef d'établissement du lycée professionnel Edouard Vaillant, Saint-Junien

**Vice-présidente** : Madame Emilie VILLE-BALLEREAU, Attachée principale d'administration, gestionnaire – agent comptable, Lycée Raoul Dautry, Limoges

Monsieur Nicolas BOISSOU TOURNOIS, secrétaire général d'EPL, lycée professionnel Delphine Gay- Bourganeuf

Madame Séverine HEBUTERNE, Attachée principale d'administration, responsable du bureau DP2, Division des personnels enseignants, Rectorat de Limoges

### **Article 2** :

Est nommée membre des commissions de correction des épreuves écrites, en sus des membres du jury :

Madame Hélène LEVEQUE, SA Classe exceptionnelle, Service des accidents du travail et des maladies professionnelles, Division des pensions et prestations sociales, Rectorat de Limoges

### **Article 3** :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 3 mai 2024

**Carole DRUCKER-GODARD**